

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 5 décembre 2016 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Sont absents : Serge Chrétien, maire

Claude Laflamme, conseiller au siège # 4

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Renaud Robinson, maire suppléant.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale

Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - a. Séance ordinaire du 7 novembre 2016
 - b. Séance extraordinaire du 28 novembre 2016
4. Acceptation des dépenses
5. Passerelle Gros-Morne
 - a. Ordre de changement # 1
 - b. Recommandation de paiement # 1
6. Contrat salarial : Coordonnateur / intervenant en loisirs
7. Programme de soutien - projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017
8. Subvention salariale – Préposé(e)s aux loisirs d'hiver
9. Avis de motion – Règlement adoptant le budget 2017, le taux de taxe foncière et les tarifs pour services municipaux, taux d'intérêt
10. Calendrier des séances 2017
11. Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil
12. Fonds de roulement – Remboursement du solde de 16 589 \$
13. Règlement 270-2016 – Limite de vitesse
14. Assurance-collective / Mandat de transfert
15. Fonds forestier – Rapport final de l'Association Chasse & Pêche Mont-Louis
16. Demandes diverses
 - a. Splach Mont-Louis
 - b. Chevaliers de Colomb –Gros-Morne / don fête des enfants
 - c. Club des 50 ans et plus – Gros-Morne /don pour amical de Noël
 - d. Club des 50 ans et plus – Mont-Louis / don pour amical de Noël
 - e. Coopérative de solidarité de la résidence du Frère-André
17. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
18. Période de questions
19. Levée de la session

192-12-2016 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Diane Dupuis,

Appuyé de Marc Boucher,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes diverses» demeure ouvert.

Proposition adoptée.

193-12-2016 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :

- ✓ Séance ordinaire du 7 novembre 2016
- ✓ Séance extraordinaire du 28 novembre 2016

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyé de Marc Boucher,
il est résolu que les procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

Proposition adoptée.

194-12-2016 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	70 878.76 \$
Comptes payés, pour un total général de	758.31 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	36 599.70 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**195-12-2016 PASSERELLE DE LA RUE DU SOUVENIR – SECTEUR GROS-MORNE –
ORDRE DE CHANGEMENT # 1**

Considérant que les travaux de reconstruction de la passerelle de la rue du Souvenir ont débuté le 31 octobre 2016;

Considérant qu'un chemin d'accès a été nécessaire pour permettre le transport des matériaux et de la machinerie lourde sur la rive nord de la rivière Gros-Morne;

Considérant qu'un résident a accepté que l'entrepreneur passe sur son terrain conditionnellement à ce que le terrain soit remis en bonne condition;

Considérant qu'une allée de 46 m de long par 4 m de large doit être revégétalisé au moyen de gazon en plaque incluant le reprofilage du terrain endommagé pour une somme de 2576 \$ plus taxes;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'augmentation du contrat d'un montant de 2576 \$ plus taxes afin de remettre le terrain en état.

Proposition adoptée.

**196-12-2016 PASSERELLE DE LA RUE DU SOUVENIR –SECTEUR GROS-MORNE –
RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 1**

Considérant que les travaux à la passerelle de la rue du Souvenir ont été réalisés entre le 31 octobre et le 8 novembre 2016;

Considérant que les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la Municipalité (résolution 187-11-2016) et du chargé de projet.

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis entérine la recommandation de paiement no. 1 telle qu'approuvée par l'entrepreneur Construction P.P. Gagnon inc. et Stantec expert-conseil ltée et autorise le versement d'une somme de 86 142,44 \$ soit 95 % du contrat et de la directive de changement # 1. La somme de 5 % soit 3943,31 \$ plus taxes sera conservée en garantie tel que prévu au devis de soumission (après le dégel ou au plus tard le 15 juin 2017)

Proposition adoptée.

197-12-2016 CONTRAT SALARIAL : AJHG / COORDONNATEUR / INTERVENANT EN LOISIRS

Considérant que le rapport d'évaluation du rendement de l'employé au poste de responsable / intervenant en loisir a été réalisé le 18 novembre 2016 après une probation de 6 mois et que le résultat est positif;

Considérant que le contrat salarial du coordonnateur / intervenant en loisirs est renouvelé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le contrat de travail de Dominic Gagné soit autorisé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 avec indexation du salaire de 1\$/heure

Proposition adoptée.

198-12-2016 PROGRAMME DE SOUTIEN – PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA GARDE ESTIVALE

Considérant qu'Animation Jeunesse Haute-Gaspésie (AJHG) met sur pied, chaque année, un camp de jour dans la localité de Mont-Louis pour une clientèle de 4 à 12 ans;

Considérant qu'AJHG souhaite bonifier son projet de gardes pendant la période estivale 2017;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le dépôt du projet *Camp de jour inter-municipal Haute-Gaspésie* dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

QUE Dominic Gagné, coordonnateur/ intervenant en loisirs pour AJHG, soit mandaté pour assurer le suivi de la demande et responsable de la réalisation du projet *Camp de jour inter-municipal Haute-Gaspésie*;

QUE Suzanne Roy, directrice générale & secrétaire-trésorière soit mandaté pour signer la convention d'aide financière pour et au nom de la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

199-12-2016 SUBVENTION SALARIALE – PRÉPOSÉ(E)S AUX LOISIRS D'HIVER

Considérant que les Municipalités sont admissibles au programme de subvention salariale – Expérience de travail ;

Considérant que le salaire est remboursable au taux du salaire minimum en vigueur soit 10,75 \$;

Considérant que le projet vise la création de deux (2) postes pour une période de 15 semaines de 40 heures au taux de 11,75\$ afin d'accomplir les tâches de préposé(e)s aux loisirs d'hiver aux patinoires de Mont-Louis et Gros-

Morne ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la responsabilité du projet Loisirs d'hiver 2016 présenté dans le cadre de cette mesure ;

QUE Suzanne Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec ;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Proposition adoptée.

200-12-2016 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT ADOPTANT LE BUDGET 2017, LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFS POUR SERVICES MUNICIPAUX, TAUX D'INTÉRÊT

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Lévesque qu'à une prochaine séance spéciale sera présenté le règlement ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2017, fixer le taux de la taxe foncière, le taux d'intérêt sur arrérages ainsi que la tarification pour les services municipaux.

201-12-2016 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Diane Dupuis,
Appuyé par Marc Boucher,
Et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis établisse le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2017, lesquelles auront lieu dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, à 20h00 aux jours suivants :

9 janvier	6 février
6 mars	3 avril
1 mai	5 juin
4 juillet	7 août
5 septembre	2 octobre
13 novembre	4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Proposition adoptée.

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

Attendu que, lors de la dernière séance ordinaire de l'année, le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil tel que requis par l'article 6 du règlement # 268-2016.

En conséquence, la secrétaire-trésorière informe le conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été déposée par un membre du Conseil durant l'année 2016.

202-12-2016 FONDS DE ROULEMENT – REMBOURSEMENT DU SOLDE DE 16 589 \$

ATTENDU QUE les résultats intérimaires en date du 5 décembre 2016 démontrent la capacité financière de renflouer le fonds de roulement à même les revenus non autrement affectés durant l'année 2016;

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le transfert des crédits en provenance des postes budgétaires détaillés dans le tableau ci-après soit autorisé ;

TRANSFERT DE CRÉDITS			
03 21010	Remboursement dette Lg Terme	16 589 \$	
59 15100	Fonds de roulement non affecté		16 589 \$
	Renflouer fonds de roulement		

Proposition adoptée.

203-12-2016 ASSURANCE-COLLECTIVE – MANDAT DE TRANSFERT

Considérant que les services offerts en assurance collective par le cabinet Assurances et services financiers Danielle Langlois inc. sont jugés insatisfaisants pour le traitement adéquat de la répartition des primes de ses employés ;

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis révoque le mandat donné à Assurances et services financiers Danielle Langlois inc. en date du 10 décembre 2016 ;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate le cabinet Chapdelaine & Associés inc. comme étant la seule firme attitrée et autorisée à la représenter auprès des assureurs relativement au régime d'assurance collective de ses employés.

Proposition adoptée.

204-12-2016 FONDS FORESTIER – RAPPORT FINAL DE L'ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE MONT-LOUIS

Considérant que l'Association chasse & pêche Mont-Louis a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Fonds forestier 2016 ;

Considérant que la date limite pour la réception du rapport final est le 30 novembre 2016 ;

Considérant que les certificats d'autorisation délivrés par le MDDELCC et d'autres instances gouvernementales pour la réalisation de travaux dans les milieux humides n'ont toujours pas été reçus ;

Considérant que, faute de certificat d'autorisation, les travaux n'ont pu débuter ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis autorise le report du dépôt du rapport de projet au 31 octobre 2017. Le solde de 20 % soit 1600 \$ sera réservé jusqu'à l'acceptation du rapport de projet.

Proposition adoptée.

205-12-2016 COMMANDITES – ORGANISMES DIVERS

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis accorde les commandites suivantes :

- | | |
|---|--------|
| ✓ Ch. de Colomb – Gros-Morne / don pour la fête des enfants | 100 \$ |
| ✓ Club des 50 ans et + / Gros-Morne / don pour amical de Noël | Vinier |
| ✓ Club des 50 ans et + / Mont-Louis / don pour amical de Noël | 50 \$ |

Proposition adoptée.

206-12-2016 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE LA RÉSIDENCE DU FRÈRE-ANDRÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUR 5 ANS

Considérant que la Loi sur les compétences municipales (LCM) permet aux municipalités de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population ;

Considérant que l'article 91 de la L.C.M. permet en outre, à une municipalité locale d'accorder une aide pouvant répondre à la demande de la future *Coopérative de solidarité de la résidence du Frère-André* afin de maintenir en services le Centre de soins pour personnes en pertes d'autonomie à Mont-Louis ;

Considérant qu'une aide financière répartie sur 5 ans et versée à la future Coopérative n'enfreint pas la Loi sur l'interdiction de subventions municipales ;

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement annuel d'une aide financière de 7 000 \$ à la Coopérative de solidarité de la résidence du Frère-André pour une période de 5 ans débutant en 2017.

L'aide sera répartie en 4 versements égaux et versée en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année jusqu'en 2021 inclusivement conditionnellement à ce que les services de Centre de soins pour personnes en pertes d'autonomie continueront d'être offerts par la Coopérative dans la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

207-12-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Je, Renaud Robinson, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Renaud Robinson, maire suppléant

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.